

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Extrait du 1^{er} registre des délibérations Conseil Communautaire Séance du 3 juillet 2019

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le
ID : 078-247800618-20190703-19_062-DE



L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 3 juillet à 19 heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines »
s'est réuni Centre municipal des Loisirs, Place Nickenich, à Montfort l'Amaury
après convocation légale.
sous la Présidence de Monsieur Hervé PLANCHENAULT, Président.

Etaient présents :

Jacques ARNOUX - Laurence BACLE – Régis BIZEAU - Marie-Thérèse BOBBIO (à partir du point 19-060) – Véronique BOONE – Christine BOULANGER - Alain BRICAULT - Jacques CHAUMETTE – Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Frédéric FARE - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Olivier GOUSSEAU - Bertrand HAUET – Bernard JOPPIN – Monique LE TIRANT – Philippe LEBLOND - Annick LEHMAN (à partir du point 19-060) - Hervé LEMOINE – Françoise LENARD - Jean-Michel LHERBIER – Michel LOMMIS - Gilles MARGOT – François MOUTOT - Dominique NICCO – Hervé PLANCHENAULT – Patrick RATEL - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Yan ROBERT - Michel ROUX – Didier SAUSSAY - Michel SECONDAT - Didier SIGLER – Pierre SOUIN – Paul STOUDEUR - Michel VERENNEMAN -

Etaient absents, excusés et représentés

Denise PLANCHON	a donné pouvoir à	Annie GONTHIER
Annie JOSEPH	a donné pouvoir à	Patrick RATEL
Daniel RAFFARD	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Pierre-Marie MICHEL	a donné pouvoir à	Michel VERENNEMAN

Secrétaire de séance : Olivier GOUPILLON

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Du point 19-036 au point 19-059

Présents : 38 Pouvoirs : 5 Votants : 43

Du point 19-060 au point 19 -065

Présents : 40 Pouvoirs : 5 Votants : 45

19-062 Rapport d'activité 2018

Les présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent adresser chaque année aux maires des communes membres de l'EPCI un rapport retraçant l'activité de leur établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999,
- Considérant que le Conseil communautaire a pris connaissance du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : **AUTORISE** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes, le rapport d'activité 2018 annexé à la présente délibération

Article 2 : **PRECISE** que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique



Le 8 juillet 2019

Le Président,

Hervé PLANCHENAULT

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Sommaire

1	Présentation du territoire.....	2
1.1	Composition du territoire.....	2
1.2	Organes de fonctionnement	2
2	Les compétences	4
2.1	Compétences obligatoires	4
2.2	Compétences optionnelles	4
2.3	Compétences facultatives.....	4
2.4	Modification des statuts.....	4
3	Ouverture d'un fonds de concours.....	5
4	Aménagement du territoire	5
4.1	Développement économique.....	5
4.1.1	Co-working/Tiers-Lieux	5
4.1.2	Pavy II.....	6
4.1.3	Z.A du Petit Mont	6
5	Développement durable, transports	7
5.1	Déchets.....	7
5.2	Audit énergétique.....	7
5.3	Transports	7
6	Valorisation du territoire et communication.....	8
7	Sport.....	9
7.1	Piscine	9
7.1.1	Fréquentation	9
7.1.2	Bilan financier 2018.....	11
7.2	Gymnase	12
8	Mutualisation	13
9	Aire d'accueil des gens du voyage.....	14
10	Instruction du droit des sols	14
11	Personnel et les finances	15
11.1	Personnel.....	15
11.2	Finances	16
11.2.1	Diminution du taux de CFE	16
11.2.2	Compte administratif 2017	16
11.2.3	Le budget primitif 2018	17
	Annexe : liste des délibérations du Conseil communautaire – année 2018	18

1 Présentation du territoire

1.1 Composition du territoire

La communauté de communes Cœur d'Yvelines est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La Communauté de communes exerce les compétences que les communes membres lui ont transférées.

Son intervention est encadrée par deux principes :

- le principe de spécialité : la loi a défini les compétences devant et pouvant être exercées par les communautés de communes ;
- le principe d'exclusivité : le transfert de compétences dessaisit les communes de toute intervention dans le domaine de compétence transféré.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, Cœur d'Yvelines comprend 31 communes pour environ 49 000 habitants.



1.2 Organes de fonctionnement

L'organe délibérant: le conseil communautaire

Le conseil communautaire, composé de 57 membres titulaires et 21 suppléants, règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la communauté de communes.

L'organe exécutif: le Président

Le Président, élu par le conseil communautaire, est le seul chargé de l'administration générale et peut déléguer par arrêté sous sa surveillance et sa responsabilité tout ou partie de ses fonctions à des Vice-Présidents. Au nombre de ses attributions le Président :

- prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant,
- ordonne les dépenses et prescrit les recettes,
- est chargé de l'administration,
- est le chef des services de la Communauté
- représente la Communauté en justice

Le Bureau

Le Bureau est composé du Président et des Vice-présidents.

Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil communautaire a fixé à 13 le nombre de Vice-Présidents.

Ils peuvent se voir déléguer par arrêté du Président l'exercice d'une partie de ses fonctions.

Le Bureau communautaire est composé du Président et des Vice-Présidents.

Hervé	PLANCHENAUT	Président
Bernard	JOPPIN	Vice-Président en charge du développement économique et du déploiement de la fibre optique
Annie	GONTHIER	Vice-Présidente en charge de la valorisation du patrimoine touristique
Rémi	LUCET	Vice-Président en charge des déchets des ménages
Guy	PELISSIER	Vice-Président en charge du développement de l'intercommunalité
Bertrand	HAUET	Vice-Président en charge des finances et de la politique fiscale
François	MOUTOT	Vice-Président en charge de la politique du logement
Sylvain	DURAND	Vice-Président en charge de la petite enfance et de la politique périscolaire
Joseph	LE FOLL	Vice-Président en charge de la protection de l'environnement
Alain	BRICAULT	Vice-Président en charge des ressources humaines et des gens du voyage
Denise	PLANCHON	Vice-Présidente en charge de la communication
Hervé	LEMOINE	Vice-Président en charge de la mutualisation des services
Pierre	SOUIN	Vice-Président en charge des transports publics
Michel	VERENNEMAN	Vice-Président en charge des équipements sportifs

Le Conseil des Maires

Instance informelle et consultative se réunissant à la demande du Président pour toutes questions relatives aux compétences de Cœur d'Yvelines.

Le Conseil de Développement

Instance consultative se réunissant à la demande du Président pour toutes questions relatives :

- à l'élaboration du projet de territoire,
- aux documents de prospective et de planification,
- à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable

Les Commissions

La CCCY est composée des commissions :

- Aménagement du territoire (droit du sol et développement économique)
- Moyens (finances, ressources humaines, mutualisation, développement intercommunal)
- Valorisation du territoire et communication
- Jeunesse (petite enfance, périscolaire, équipements sportifs)
- Développement durable (environnement, déchets ménagers, transports)
- Commission d'appel d'offres
- Commission de délégation de service public
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

2 Les compétences

2.1 Compétences obligatoires

Elles sont exigées par la loi et le transfert de ses compétences dessaisit les communes de toute intervention dans le domaine transféré.

Les compétences obligatoires sont :

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire ;
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets ménagers ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (depuis le 1^{er} janvier 2018) ;
- Eau et assainissement (à compter du 1^{er} janvier 2020).

2.2 Compétences optionnelles

La loi impose à la communauté d'exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant d'au moins 3 des 9 groupes suivants : (* *Compétences optionnelles retenues par Cœur d'Yvelines*)

- Protection et mise en valeur de l'environnement * ;
- Politique du logement et du cadre de vie * ;
- Politique de la ville ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie * ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs * ;
- Action sociale d'intérêt communautaire * ;
- Assainissement ;
- Eau ;
- Création et gestion de maisons de services au public.

Elles sont optionnelles dans la mesure où un choix préalable est possible. Une fois ce choix inscrit dans les statuts, les compétences concernées s'appliquent à toutes les communes membres.

2.3 Compétences facultatives

Compétences que les communes décident de transférer sans obligation légale :

- affranchissement pour les communes ;
- soutiens financiers (subventions d'investissement sous conditions d'éligibilité) aux actions d'aménagement de l'espace dans le cadre de mise aux normes aux règles d'accessibilité, aux actions de protection et de mise en valeur de l'environnement, aux actions de rénovation énergétique et thermique de l'éclairage public et des bâtiments communaux existants ;
- service commun « instruction du droit des sols ».

2.4 Modification des statuts

La loi NOTRe, a inclus « la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » dans le cadre de la compétence « développement économique ».

Par délibération du 5 décembre 2018, les statuts de Cœur d'Yvelines ont été modifiés comme suit :

- intitulés de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » par

- Politique locale du commerce pour :
 - ✓ Aménager des zones d'activités ayant pour tout ou partie une vocation commerciale
 - ✓ Accueillir et accompagner les porteurs de projet dans le domaine commercial (notamment par le biais de partenariats)
 - ✓ Soutenir les communes pour les travaux favorisant le maintien du commerce local
- compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, transférée automatiquement depuis le 1er janvier 2018
- services communs:
 - Entretien des hydrants
 - Maintenance des extincteurs
 - Acquisitions et prestations de fournitures administratives

3 Ouverture d'un fonds de concours

La Communauté de Communes a souhaité mettre en place un dispositif de soutien à destination des communes par l'intermédiaire d'un fonds de concours au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 pour une enveloppe mobilisable de 3 695 400 €.

Illustration de la solidarité intercommunale, il doit :

- contribuer à des projets d'investissement propices à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et/ou à de nouvelles recettes,
- soutenir les communes face à leurs obligations réglementaires.

Les thématiques éligibles sont :

- travaux d'aménagements de sécurité et d'accessibilité PMR,
- travaux entraînant des économies d'énergie,
- travaux favorisant le maintien du commerce local et de l'artisanat,
- travaux sur le patrimoine touristique et culturel.

Pour l'année 2018, un montant de 640 943,78 € a été sollicité par 16 communes.

4 Aménagement du territoire

4.1 Développement économique

4.1.1 Co-working/Tiers-Lieux

Dans le cadre de sa compétence *Actions de Développement Economique*, Cœur d'Yvelines a lancé une étude sur le coworking (tiers-lieux). Cette nouvelle organisation du travail, en pleine expansion, permet de proposer un espace de travail partagé et favorise la création d'un réseau de travailleurs indépendants, encourageant l'échange et l'ouverture.

La Communauté de Communes a ainsi confié à un cabinet spécialisé la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité de création d'espaces de tiers-lieux sur son territoire.

Les conclusions de ce diagnostic territorial ont souligné :

- le fort potentiel pour un tiers-lieu destiné aux travailleurs indépendants et d'autoentrepreneurs ;
- la quasi absence d'offre d'hébergement d'entreprises sur le territoire ;
- la pertinence de développer plusieurs tiers-lieux pour les entrepreneurs afin de développer l'accompagnement et l'hébergement des travailleurs indépendants (réseau, échanges, conseil, hébergement).

La commune de Jouars-Pontchartrain a fait valoir une opportunité d'aménagement d'un espace de tiers-lieu (anciennement bâtiments du Gai Relais et ex. BNP-Paribas) situés Place Foch et Rue de Paris.



Compte-tenu de l'absence d'initiative privée et de l'existence de cette opportunité immobilière sur une de ses commune membres, la CCCY a décidé de s'impliquer dans ce projet par l'intermédiaire d'un soutien financier d'un montant de 474 437,00 € pour un montant total de travaux de 1 556 511,00 €/HT. (délibération du 5 décembre 2018)

4.1.2 Pavy II

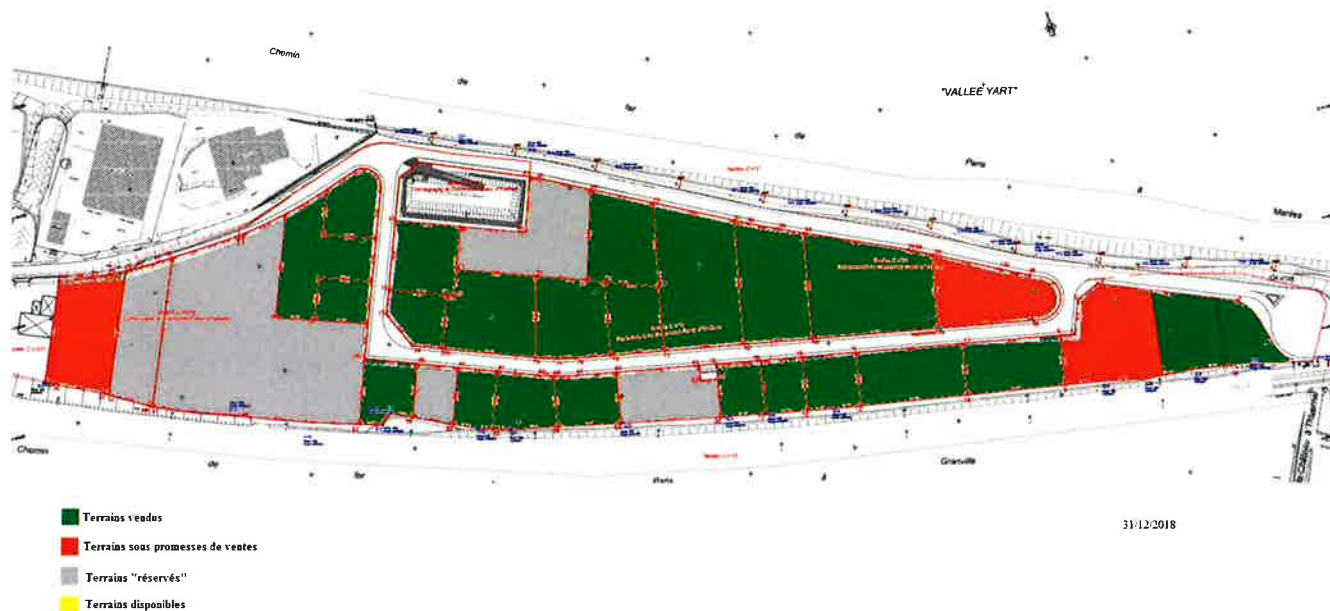
La zone d'activités économique « Pavy II » est située sur la commune de Saint-Germain-de-la-Grange.

La commercialisation des terrains est confiée à l'équipe administrative de Cœur d'Yvelines, qui se charge de la publicité, des prises de rendez-vous, des visites de chantier, des pré-réservations, du bornage, des relations avec le Notaire...

L'allotissement de la zone a été réalisé à la demande (avec un minimum de 500 m² par lot).

En 2018, trois lots supplémentaires ont été vendus (soit un total cumulé de 24 lots) pour un montant 244 000, 00 €

- 3 lots sont sous promesse de vente
- 5 lots sont réservés



4.1.3 Z.A du Petit Mont

Cœur d'Yvelines développe son offre d'installation aux entreprises par la création de zones d'activités.

La dernière zone aménagée, la ZA du Petit Mont située à Thoiry, comporte un déploiement.

Envoyé en préfecture le 11/07/2019

Reçu en préfecture le 11/07/2019

Affiché le

ID : 078-247800618-20190703-19_062-DE

La commercialisation est en cours :

Trois lots sont déjà bâtis, quatre le seront prochainement. Il reste ainsi quatre terrains disponibles au prix de 80 € HT/m².



5 Développement durable, transports

5.1 Déchets

Pour 7 communes, Cœur d'Yvelines exerce la compétence en direct (les éléments financiers détaillés suivant dans ce rapport correspondront à ces communes),

Pour 23 communes, Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Pour 1 commune, Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM.

Cœur d'Yvelines perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ensemble de ses communes membres. Pour les villes dont le service est assuré par des syndicats, le produit de la TEOM est versé par 12^{ème} aux syndicats concernés.

Il est à noter que la compétence « déchets » fait l'objet d'un rapport d'activités dédié.

5.2 Audit énergétique

Par publication du 26 février 2018, la CCCY a publié une offre pour la réalisation d'un audit énergétique dans 57 bâtiments de la Communauté de Communes et des communes membres.

23 candidats ont déposé une offre.

La société Géo Energie et Services a été retenue pour une mission d'un montant de 116 375 € HT.

5.3 Transports

Par délibération du 21 mars 2018, le Conseil communautaire a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'aménagement et la gestion des parkings de la gare de Montfort-Méré et des abords des gares de Garancières-La-Queue et Villiers-Neauphle-Jouars.

L'accès aux parcs de stationnement des trois gares situées sur la ligne N gérées par la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (Villiers-Neauphle-Pontchartrain / Montfort-l'Amaury-Méré et Garancières-La-Queue) est gratuit alors qu'une tarification a été mise en place sur les parkings voisins du territoire de l'EPCI. Par conséquent, les véhicules des communes extérieures à Cœur d'Yvelines (particulièrement Bazainville, Houdan, Dreux) stationnent sur les parkings de l'intercommunalité afin de bénéficier de la gratuité appliquée sur le territoire. Il en résulte une saturation totale et un stationnement sauvage abondant aux abords des gares.

Ces gares ont été sélectionnées pour faire partie du programme « 10 000 places en Ile-de-France » imposant la mise en place d'une offre payante de stationnement uniforme.

La SNCF, qui a pour projet d'investir dans la création et l'aménagement des parkings retenus dans le programme, annonce une tarification de 20€ par mois. Les parkings situés en dehors de Cœur d'Yvelines, non labellisés STIF, pratiquent généralement des tarifs supérieurs. Face au risque que le tarif proposé ne soit pas suffisamment dissuasif pour réduire la fréquentation des véhicules extérieurs à la Communauté de communes (ex : Houdan 31€ par mois), le Bureau

communautaire s'était prononcé pour la mise en place d'un tarif différencié sur assure la gestion.

La Communauté de Communes a donc sollicité le STIF, rebaptisé IDF Mobilité, pour connaître sa position sur la mise en place d'un tarif différencié qui permettrait de résoudre la problématique de stationnement en réduisant l'affluence des véhicules extérieurs tout en minimisant le coût pour les usagers-contribuables résidents de la Communauté de communes. Par courrier des 17 mars 2017 et 25 octobre 2017, IDF Mobilité indique ne pas appliquer le tarif différencié sur les parkings dont elle a financé les travaux et dont elle assure la gestion.

IDF Mobilité et la SNCF, étant propriétaire foncier des parkings des gares de Garancières/La-Queue et de Villiers/Neauphle/Jouars, ont décidé d'aménager lesdits parkings, en accord avec les communes de Garancières et Villiers-Saint-Frédéric, au tarif unique de 20 € par mois. La SNCF prendra intégralement à sa charge le coût des aménagements et la gestion future avec le soutien financier d'IDF Mobilité. La mise en service de ces parkings est prévue pour octobre 2018.

A contrario, le foncier aux abords immédiats de la gare de Montfort/Méré n'appartient pas à IDF Mobilités et à la SNCF. La CCCY financera donc, sur ses fonds propres, l'aménagement de nouvelles capacités de stationnement selon un tarif différencié.

La CCCY aura donc en charge :

- l'aménagement de la gare de Montfort-Méré et ses abords avec la mise en place d'un tarif différencié,
- l'aménagement des places payantes de parking et des équipements directement liées aux abords des gares de Villiers/Neauphle/Jouars Garancières/La-Queue.

Par conséquent, la CCCY devra aménager et gérer des stationnements désormais payants.

La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines a donc souhaité procéder à une mise en tarification des parkings à travers l'aménagement et l'exploitation :

- Pour la gare de Montfort-l'Amaury/Méré :
 - l'aménagement sur la base de l'existant d'un parking de 340 places et d'un parking de 40 places,
 - l'aménagement d'un terrain de 1256 m² non exploité à ce jour,
 - les possibilités d'aménagement de la gare routière et d'extension du nombre de places disponibles,
 - la mise en place d'une tarification différenciée,
 - les services liés à la mobilité (bornes pour véhicules électriques, places dédiées aux deux roues, vélos en libre accès),
 - la sécurisation des lieux (vidéo-protection).
- Pour la gare de Villiers/Neauphle/Jouars :
 - la mise en paiement du parking de la gare routière de 116 places et de 117 places aux abords de la gare avec une tarification qui devra tenir compte des tarifs appliqués par la SNCF sur les parkings des gares gérés par cette dernière,
 - la mise en place d'un abri vélo sécurisé.
- Pour la gare de Garancières/La-Queue :
 - la mise en place d'un abri vélo sécurisé.

L'offre de DSP d'une durée de 8 ans a été publiée le 18 août 2018 pour une date limite de réponse au 1^{er} octobre 2018. Un candidat a déposé son offre, la société Effia.

Lors de sa séance du 7 novembre, la Commission DSP a ouvert et examiné la candidature en rendant un avis favorable autorisant l'exécutif à lancer les négociations avec l'entreprise retenue.

6 Valorisation du territoire et communication

Deux lettres d'information à l'attention des délégués communautaires sont publiées pour présenter les avancées des différents dossiers et projets de la CCCY. Les publications ont lieu en février et en juin.

La Commission s'est réunie le 18 juin 2018 afin de travailler sur le nouveau logo, le nouveau site internet ainsi que sur le futur magazine intercommunal.

7 Sport

7.1 Piscine

7.1.1 Fréquentation

Fréquentation globale

La fréquentation totale pour l'année 2018 diminue de 10% par rapport à l'année précédente en raison de la baisse des entrées écoles, collèges et associations.

Fréquentation mensuelle	TOTAL			
	2017	2018	Evolution	en %
janvier	8938	7554	-1 384	-15%
février	6681	5555	-1 126	-17%
mars	10632	9234	-1 398	-13%
avril	6322	7367	1 045	17%
mai	8696	8990	294	3%
juin	7180	8461	1 281	18%
juillet	5539	10004	4 465	81%
août	6194	8606	2 412	39%
Sous-total saison estivale	11733	18610	6 877	59%
septembre	7582	1121	-6 461	-85%
octobre	8397	1012	-7 385	-88%
novembre	9135	8272	-863	-9%
décembre	6666	6971	305	5%
Total annuel	91962	83147	-8815	-10%

Fréquentation « entrées individuelles » et « activités »

Fréquentation entrées individuelles

Fréquentation mensuelle	PUBLIC hors activités			
	2017	2018	Evolution	en %
janvier	1921	2048	127	7%
février	2850	2461	-389	-14%
mars	2711	2695	-16	-1%
avril	2798	3754	956	34%
mai	2778	3224	446	16%
juin	2774	3734	960	35%
juillet	5247	9680	4 433	84%
août	5875	8234	2 359	40%
Sous-total saison estivale	11122	17914	6 792	61%
septembre	3017	1053	-1 964	-65%
octobre	2963	905	-2 058	-69%
novembre	2740	2432	-308	-11%
décembre	1562	2328	766	49%
Total annuel	37 236	42 548	5 312	14%

La hausse de 14% des entrées individuelles est principalement due à l'affluence de la saison estivale (fermeture piscines environnantes et températures en moyenne de 27° contre 24° à l'été 2017). Ce résultat estival couvre largement l'absence d'entrées lors de la période de fermeture pour travaux de six semaines en septembre-octobre.

Le mois de février 2018 a connu une période neigeuse qui, outre la fermeture durant trois jours, a limité la fréquentation contrairement à l'année précédente.

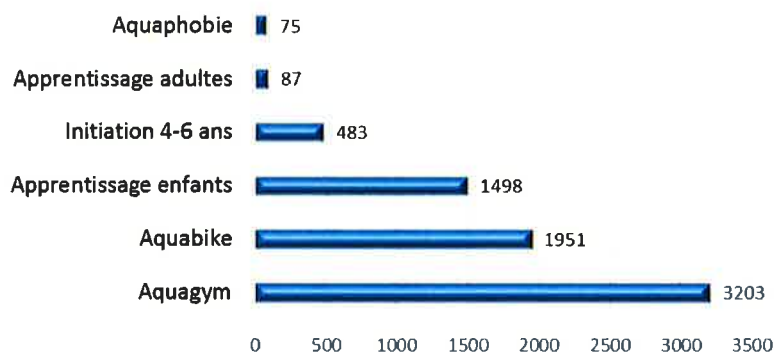
Le mois de décembre 2017 a été impacté par la fermeture de la piscine durant une semaine contre une journée en 2018.

La fréquentation quotidienne moyenne est toutefois identique sur les deux années. Les cours personnalisés à la natation ont connu un véritable succès répondant ainsi à la demande de la clientèle (616 cours dispensés en 2018).

Fréquentation activités

La fréquentation des activités fléchit de 16% en 2018 passant de 8 714 à 7 297 pratiquants en raison de l'épisode neigeux de février (-300 entrées) et de la fermeture pour travaux (-1265 entrées).

Fréquentation des activités piscine 2018



Les « entrées individuelles et activités » progressent de 8,5% à 49 845 entrées soit 60% de la totalité des entrées piscine.

Fréquentation établissements d'enseignement

La fréquentation des collèges diminue de 14%.

Les lycées ne fréquentant plus l'établissement depuis juin 2018 (2270 entrées) un créneau s'est libéré au profit d'un cours d'aquagym depuis la réouverture suite aux travaux (octobre 2018).

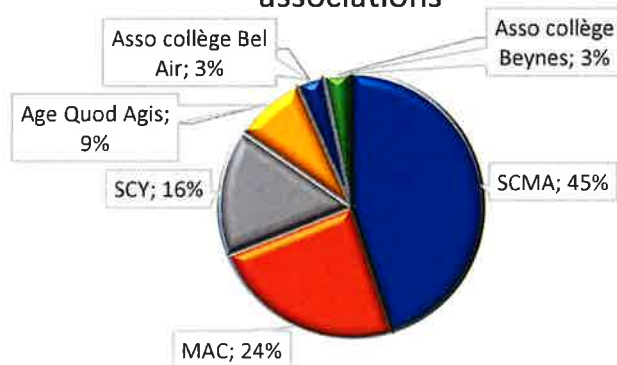
16 040 élémentaires ont été accueillis à la piscine en 2018 contre 22 663 en 2017 (-29%). La diminution du nombre d'élèves dans les écoles explique certainement une part de cette baisse combinée à la fermeture pour travaux (-3 600).

Fréquentation associations et autres

Les entrées « adhérents associations » passent de 10 381 en 2017 à 8164 un an plus tard. La fermeture lors des travaux explique 85% de cette baisse ; le restant provenant de la conséquence de la fin de la prise en charge par Cœur d'Yvelines des transports de l'association du collège de Beynes.

Il est intéressant de noter que la fréquentation des associations en novembre et décembre 2018 progresse de 25% concomitamment à l'installation du nouveau système d'accès. Tendance restant à confirmer sur le premier trimestre 2019.

Répartition de la fréquentation 2018 associations

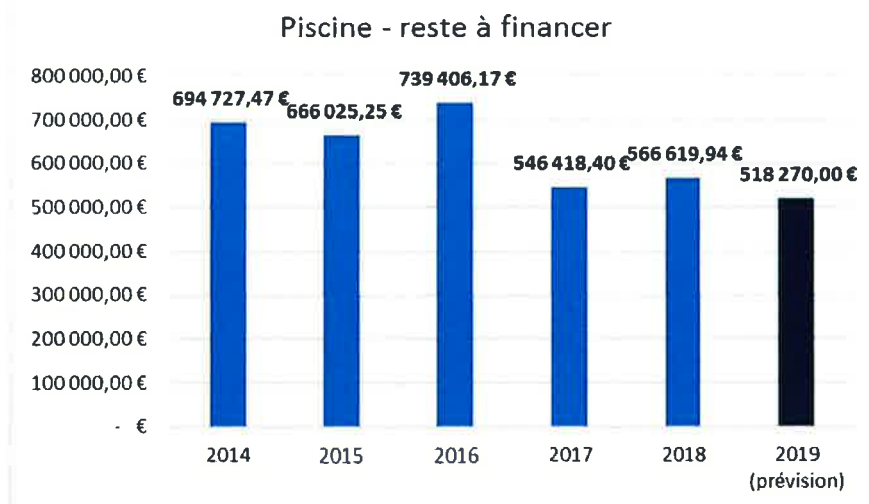


Le reste de la fréquentation provient de la crèche de Montfort-l'Amaury et de l'hôpital de Plaisir.

7.1.2 Bilan financier 2018

Exploitation

Après avoir connu une baisse de 35% entre 2016 et 2017, le reste à financer reste relativement stable à 567 k€ contre 547 k€ en 2017.



Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 59 k€ à 995 k€.

Les charges générales, représentant 55% des dépenses de fonctionnement, augmentent de 83k€ en raison :

- de la régularisation des consommations énergétiques de 2017 sur 2018 pour la moitié de la hausse ; l'effet des travaux 2018 ne pourra être constaté qu'en 2019 (facturation septembre 2017 à août 2018) ;
- des contrats : élargissement de l'assistance logiciel et accès public par l'intégration d'une maintenance totale évitant les coût de remplacement de matériel important en investissement ; évolution des contrats de maintenance ;
- du besoin de produits d'entretien et de traitement de l'eau plus important du fait de la fréquentation estivale.

Les charges de personnels réduites de 24k€ expliquées par :

- le non renouvellement de deux contrats d'agents d'entretien prenant fin début septembre et remplacés en octobre à la réouverture soit six semaines sans charge,
- la diminution de l'appel à l'association SOS MNS pour des remplacements.

En comparaison de l'exercice 2017, les recettes de fonctionnement progressent de 39 k€ (428 k€ en 2018 vs 389 k€ en 2017) grâce à la hausse du nombre d'entrées payantes.

Investissements (montants TTC)

Les principales dépenses d'investissement (542 k€ TTC dont 100 k€ en restes à réaliser) sont liées aux travaux pour l'amélioration du confort des usagers et des économies d'énergie ayant nécessité la fermeture en septembre-octobre :

- système de ventilation : 213 k€
- rénovation chaufferie : 201 k€
- changement du système d'accès : 53 k€
- remplacement des projecteurs : 43 k€
- portes automatiques pour circulation et circulation d'air : 12 k€
- achat de matériels pour travaux : 11 k€ réalisés par les agents (carrelage, colonnes de douche, verrous,...)
- rénovation filtres : 9 k€

Ces travaux sont subventionnés par le Département (120 k€) et la Région (84 k€).

Les autres dépenses s'élèvent à 110 k€ TTC :

- travaux confort et sécurité : 65 k€ (vannes, bassin extérieur, filtres, modification réseau, cabanons, extracteurs...)
- remplacement subaquatiques : 19 k€
- achat de matériels : 16 k€ (autolaveuse, structure pour enfants, matériels accueil handicapés, parasols snack,...)
- système d'alarme : 10 k€

Les recettes d'investissement sont composées des subventions de la Région et du Département pour un montant de 181 k€ (travaux septembre-octobre) qui seront perçus sur l'exercice 2019.

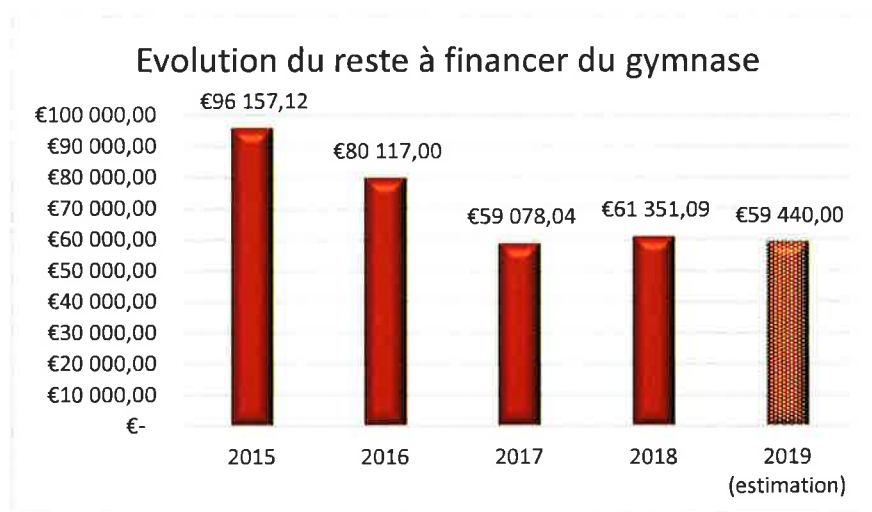
7.2 Gymnase

Fréquentation

Le gymnase est fréquenté pour les deux-tiers du temps d'ouverture par le collège Ravel de Montfort-l'Amaury. Les autres créneaux sont distribués entre six associations (29% du temps) et les écoles (5%).

Bilan financier 2018

Exploitation



Investissements

L'été 2018 a été l'objet d'une rénovation du gymnase pour des travaux de sécurité, de confort et d'économies d'énergie pour un montant total de 213k€ TTC :

- réhabilitation du système électrique, passage de l'éclairage en leds avec détecteur de présence (101k€),
- accès sécurité incendie, changement serrures, portes sécurisés, accès par vidéo, sécurité incendie (42k€)
- réfection totale des peintures (25 k€),
- réfection du sol de la salle 1 (23 k€),
- réhabilitation des sanitaires (19 k€),
- achat d'un défibrillateur et de petits matériels (dalles plafond) pour 3 k€

subventionnés par le Département (59 k€) et la Région (20 k€).

Les domaines d'étude retenus sont :

- le Système d'Information Géographique
- les photocopieurs
- l'achat de matériels informatiques et leur maintenance
- la médecine du travail
- les formations
- les documents
- les archives
- les fournitures administratives
- la vidéo-surveillance
- les baux de voirie
- l'entretien des hydrants (défense incendie)

Les communes ont été interrogées sur leurs situations actuelles et sur leurs besoins à venir dans l'ensemble de ces domaines.

Une consultation a été lancée fin 2018 pour la prestation d'entretien des bouches et poteaux incendie.

L'objectif est de poursuivre ces consultations afin de réaliser des économies d'échelle dans les domaines suivants :

- photocopieurs
- fournitures administratives

Pour rappel, pour faire suite à une demande exprimée dans le cadre des premières réunions des groupes de travail, Cœur d'Yvelines a souscrit fin 2017 un contrat d'assistance juridique, accessible à l'ensemble de ses communes membres, avec la Société SVP. En 2018, 25 communes ont sollicité ce service pour près de 150 dossiers

9 Aire d'accueil des gens du voyage

La Communauté de communes Cœur d'Yvelines exerce la compétence « réalisation, gestion et entretien d'une aire d'accueil des gens pérenne du voyage ».



Une aire d'accueil de 10 emplacements, soit 20 places, a été construite au lieu-dit « les célestins » à Beynes. Elle est ouverte depuis février 2012.

Le taux d'occupation moyen sur l'année est de 87.10 %. Devant le refus de plusieurs familles de quitter les lieux, l'aire d'accueil n'a pas pu être fermée pour les travaux d'entretiens annuels.

La gestion de cette aire d'accueil a été confiée à la société VAGO. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 76 902.29 dont 61 044.93 € pour les frais de gestion du prestataire.

Depuis l'ouverture de l'aire, la CCCY perçoit l'aide à la gestion de la CAF. Cette année, la Communauté de Communes a perçu 28 942.71 €.

10 Instruction du droit des sols

Au 31 décembre, 26 communes souscrivent au service commun d'instruction des actes d'occupation des sols.

Les dépenses liées à ce service sont directement prélevées sur les versements de répartition des dépenses de ce service en fonction du nombre de foyers des communes.

Nombres de dossiers instruits par le service :

	Nombre de dossiers	Nombre de dossiers 2017
Certificat d'urbanisme	1051	971
Déclaration préalable	765	710
Permis de construire	306	344
Permis d'aménager	51	29
Permis de démolir	5	8
Permis modificatif / transfert	162	171
Total	2340	2233

Tous les dossiers sont instruits en respectant les délais légaux. Une proposition d'arrêté est systématiquement transmise aux mairies ; aucune autorisation tacite n'est délivrée.

Le service instructeur accompagne les secrétaires de mairie dans le processus de traitement des dossiers d'urbanisme et répond également aux sollicitations des communes qui peuvent se trouver confrontées à un projet particulier, à un dossier complexe ou litigieux.

Les services de Cœur d'Yvelines effectuent, pour les dossiers qu'ils ont instruits, les visites nécessaires à la délivrance des certificats de conformités suite au dépôt des DAACT. 310 certificats de contestation, ou de non contestation, ont été délivrés. Aucun certificat n'est délivré tacitement.

11 Personnel et les finances

11.1 Personnel

Effectif de la CCCY au 31 décembre 2018.

		Service administratif	Service Instruction	Service « déchets »	RIPAM	Crèche	Sport
Attaché	Temps complet	100 %					
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	100 %		-	-		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet						80 %
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet						100 %
Adjoint administratif	Temps non complet	60 %	-	20%	-		
Adjoint administratif	Temps complet	100 %					
Adjoint administratif	Temps complet contractuel						100 %
Adjoint administratif	Temps complet Contractuel						100 %
Rédacteur	Temps complet Contractuel	50 %	50%				
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Temps Complet	70 %	15 %	15%	-		
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Temps Complet	-	100 %	-	-		
Rédacteur	Temps complet		80 %				
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps Complet	-	-	100 %	-		
Adjoint technique	Temps Complet	-	-	100 %	-		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps Complet						100 %
Adjoint technique	Temps Complet						100 %
Adjoint technique	Temps Complet						100 %

Adjoint technique	Temps Non Complet						
Educateur de Jeunes Enfants		-	-	-			
Educateur de Jeunes Enfants	Temps complet – en disponibilité				100 %		
Educateur de Jeunes Enfants						100 %	
Auxiliaire de Puériculture 1 ^{ère} classe						100 %	
Conseiller des APS	Temps complet Contractuel						100 %
Educateurs APS	Temps complet						100 %
Educateurs APS	Temps complet Contractuel						100 %
Educateurs APS	Temps complet Contractuel						100 %
Educateurs APS	Temps complet Contractuel						100 %
Educateurs APS	Temps complet Contractuel						100 %
Educateurs APS	Temps complet Contractuel						100 %

Les charges de personnel représentent 4.46 % des dépenses réelles de fonctionnement.

11.2 Finances

11.2.1 Diminution du taux de CFE

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises, perçu par la Communauté de Communes, était inchangé depuis 2014 à 20,09%.

Cœur d'Yvelines a souhaité renforcer son attractivité auprès des entreprises soumises à la « cotisation minimum de CFE » en diminuant la contribution 2017 des entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 32 600 et 250 000€ ; la cotisation des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur étant déjà le plus faible des Yvelines.

Ce soutien des forces vives s'est prolongé en 2018 par la diminution du taux de CFE de 11%. Toutes les entreprises du territoire ont pu constater une diminution du taux de 20,09% à 18,10%. Cette mesure conduit Cœur d'Yvelines à devenir la seconde intercommunalité des Yvelines au taux le plus faible.

11.2.2 Compte administratif 2017

Le 11 avril 2018, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2017, lequel présente les résultats suivants :

	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	24 270 357,31 €	2 958 356,55 €	
Dépenses de l'exercice	22 201 799,48 €	2 291 438,35 €	695 332,81 €
	=	=	
<i>Résultat de l'exercice 2017</i>			
Excédent	2 068 557,83 €	666 918,20 €	
déficit			- 695 332,81 €
<i>Reports de l'exercice 2016</i>			
	+	+	
Excédent	3 983 322,43 €	5 496 761,46 €	
Déficit			
<i>Résultat global</i>			
	=	=	=
Excédent Global	6 051 880,26 €	6 163 679,66 €	
Déficit Global			- 695 332,81 €
Global			
Excédent			11 520 227,11 €

11.2.3 Le budget primitif 2018

Le 11 avril 2018, le Conseil communautaire adopte le budget primitif 2018 de la CCCY, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

- **Section de fonctionnement : 27 319 388,66 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2018
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 319 388,66 €
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 515 901,80 €
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNELS	989 850,00 €
CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	8 211 803,67 €
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 995 260,21 €
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	68 938,09 €
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €
CHAPITRE 022 - DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	739 701,84 €
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 896 933,05 €
CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	900 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2018
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 319 388,66 €
CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00 €
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES	355 536,00 €
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	19 877 403,40 €
CHAPITRE 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 025 947,00 €
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 600,00 €
CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS	22,00 €
CHAPITRE 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 051 880,26 €

- **Section d'investissement : 12 512 738,71 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2018
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 512 738,71 €
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 292 100,00 €
CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 331 187,00 €
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 491 905,14 €
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 828 815,34 €
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	473 398,42 €
CHAPITRE 020 - DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	400 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2018
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 512 738,71 €
CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	2 180 000,00 €
CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	169 826,00 €
CHAPITRE 024 - PRODUITS DE CESSIONS	200 000,00 €
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 300,00 €
CHAPITRE 001 - SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 163 679,66 €
CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 896 933,05 €
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	900 000,00 €

Annexe : liste des délibérations du Conseil communautaire – annexe

Envoyé en préfecture le 11/07/2019

Reçu en préfecture le 11/07/2019

Affiché le



ID : 078-247800618-20190703-19_062-DE

14/02/2018	Approbation CR du 20/12/2017
14/02/2018	Fonds de concours : Réparation de l'horloge de l'église ALR
14/02/2018	Fonds de concours : Transformation d'une cantine scolaire en salle de classe et bureau TG
14/02/2018	Rapport de la clect
14/02/2018	Désignation des délégués au SMAERG pour les communes de BEY et TG
14/02/2018	Désignation des délégués au SIAMS
14/02/2018	Anciens bureaux du SIVOM : autorisation du Président à déposer la dp pour changement de destination
14/02/2018	Indemnisation des agents de la piscine suite au vol de biens personnels
21/03/2018	Approbation CR du 21/03/2018
21/03/2018	DOB 2018
21/03/2018	Fonds de concours : Voie sécurisée à VLM
21/03/2018	Délégation de Service Public pour aménagement des abords de gare
11/04/2018	Approbation du CR du 21-03-2018
11/04/2018	Approbation du compte de gestion 2017
11/04/2018	Approbation du compte administratif 2017
11/04/2018	Affectation du résultat 2017
11/04/2018	Vote du taux de TEOM 2018
11/04/2018	Vote du taux de taxe d'habitation 2018
11/04/2018	Vote du taux de CFE 2018
11/04/2018	Vote du taux de taxe foncière non bâti 2018
11/04/2018	Vote du budget primitif 2018
11/04/2018	Vote du budget annexe ZA du petit mont à Thoiry 2018
11/04/2018	Fonds de concours : Rénovation de l'éclairage public à Jouars-Pontchartrain
11/04/2018	Fonds de concours : Remplacement de la chaudière de la médiathèque de Jouars-Pontchartrain
11/04/2018	Fonds de concours : Réparation de l'horloge de l'église FLE
11/04/2018	Fonds de concours : Réparation de l'horlogesur des armoires de l'éclairage public à FLE
16/05/2018	Approbation du CR du 11-04-2018
16/05/2018	Attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide destinés à la restauration des villes qui composent la cc
16/05/2018	Fonds de concours : Mise en sécurité des accès de l'école de Saulx-Marchais
16/05/2018	Aide à l'ingénierie territoriale dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial du contrat Plan Etat Région 2015-2020 : demande de financement
16/05/2018	Adhésion de la Communauté de communes Haute Vallée de Chevreuse au SIEED pour la commune du Mesnil Saint Denis
16/05/2018	Autorisation de signature au SIDOMPE avec Eco-Mobilier pour la collecte des Déchets d'Elements d'Ameublement
16/05/2018	Désignation d'un représentant à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets
16/05/2018	Désignation d'un représentant au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Mauldre
04/07/2018	Approbation du compte rendu du 16/05/2018
04/07/2018	Désignation d'un élu communautaire
04/07/2018	Attribution du marché de travaux de renforcement de la route des nourrices
04/07/2018	Attribution de la commission du contrôle financier
04/07/2018	attribution de compensation définitive
04/07/2018	demande de subvention départementale équipement 2017 2019
04/07/2018	demande de subvention plan piscines régionales

04/07/2018	demande de subvention équipements sportifs de proximité
04/07/2018	subvention pour le fonctionnement des gymnases de Beynes et Jouars-Pontchartrain
04/07/2018	Fonds de concours : mise en sécurité des abords de l'école maternelle de Neauphle le Château
04/07/2018	Fonds de concours : Travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux de Neauphle le Château
04/07/2018	Fonds de concours : Travaux mise en sécurité et accessibilité sur les bâtiments communaux de Neauphle le Château
04/07/2018	Fonds de concours : Travaux d'aménagement du préau de l'école de Galluis
04/07/2018	Fonds de concours : Travaux de refection de la mairie de Galluis
04/07/2018	Fonds de concours : Travaux de refection et d'extension de la salle polyvalente de Galluis
04/07/2018	Fonds de concours : Travaux sur le groupe scolaire d'Autouillet
04/07/2018	Fonds de concours : Travaux de renovation de la salle de loisirs de Boissy-Sans-Avoir
04/07/2018	Fonds de concours : Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux de BSA
04/07/2018	Fonds de concours : Travaux de rénovation du chauffage de l'église de Mareil le Guyon
04/07/2018	Fonds de concours : Travaux de rénovation de la mairie de Bazoches sur Guyonne
04/07/2018	Fonds de concours : Travaux de rénovation de l'éclairage public de Bazoches sur Guyonne
04/07/2018	Fonds de concours : Réfection de la toiture de l'école de Saulx Marchais
04/07/2018	Fonds de concours : Réhabilitation de la salle polyvalente de Thiverval grignon
04/07/2018	Fonds de concours : Installation et mise en conformité de la chaudière de la Maison du village à Mareil-le-Guyon
04/07/2018	tarifs des bonnets piscine
04/07/2018	Désignation de représentants au syndicat intercommunal du Centre de Secours de Plaisir
19/09/2018	Compte rendu du conseil du 4 juillet 2018
19/09/2018	Attribution du marché de transports des scolaires vers la piscine intercommunale de Montfort l'Amaury
19/09/2018	Fonds de concours : rénovation de l'église de Gambais
19/09/2018	Fonds de concours : rénovation de la mairie de Gambais
19/09/2018	Fonds de concours : travaux d'aménagement de la MAM de Grosrouvre
19/09/2018	modification du RIFSEEP
19/09/2018	Rapport d'activité 2017
19/09/2018	Rapport d'activité déchets ménagers 2017
19/09/2018	Rapport d'activité dsp crèche cœurs d'enfants 2017
05/12/2018	Approbation du compte rendu du 19 septembre 2018
05/12/2018	Modifications des statuts
05/12/2018	Transfert de la compétence eau et assainissement
05/12/2018	Transfert de la compétence GEMAPI
05/12/2018	Indemnités de conseil du receveur
05/12/2018	Fonds de concours Création d'un espace de tiers lieux dans des locaux de la commune de Jouars Pontchartrain
05/12/2018	Décision modificative
05/12/2018	Ouverture des crédits d'investissement
05/12/2018	Fonds de concours Rénovation de la toiture de l'église de Méré
05/12/2018	Fonds de concours vidéo protection à villiers-saint-frédéric
05/12/2018	Fonds de concours réfection de la toiture du musée de Vicq
05/12/2018	Fonds de concours d'accessibilité de l'église de Villiers- le-Mahieu
05/12/2018	Fonds de concours réfection de menuiseries du foyer rural de Saint-Rémy-l'Honoré
05/12/2018	Fonds de concours Création d'une voie de desserte à Beynes
05/12/2018	Fonds de concours Travaux d'accessibilité d'un arrêt de bus à Villiers-le-Mahieu
05/12/2018	Fonds de concours Travaux d'accessibilité de la mairie d'Auteuil-le-roi
05/12/2018	Fonds de concours Réparation des aiguilles de l'horloge de l'église d'Auteuil-le-roi

Envoyé en préfecture le 11/07/2019

Reçu en préfecture le 11/07/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 078-247800618-20190703-19_062-DE

05/12/2018	Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG
05/12/2018	Ouverture dominicale des commerces de la Queue-Lez-Yvelines
05/12/2018	Ouverture dominicale des commerces de Méré